

## PROTOCOLE INSCRIPTION REST@URATION SCOLAIRE EN LIGNE

Service Enfance Jeunesse

Si vous connaissez vos codes de connexion, nous vous invitons à suivre le protocole ci-dessous.

Dans le cas contraire, il convient de réclamer votre identifiant au service Enfance-Jeunesse par mail à [enfance.jeunesse@ville-rochefortdugard.fr](mailto:enfance.jeunesse@ville-rochefortdugard.fr) et de récupérer votre mot de passe sur le portail famille en cliquant sur mot de passe oublié.

- ① Se connecter sur le site de la Mairie : <http://www.ville-rochefortdugard.fr/>
- ② Choisir l'onglet **ENFANCE** puis **ENFANCE-JEUNESSE**
- ③ Cliquez sur **Portail famille**

- Paiement et consultation [cliquez ici](#)
- puis rentrer votre identifiant et mot de passe

**COMPTE FAMILLE**

Afin d'accéder à notre service, veuillez vous identifier.

Identifiant	<input type="text"/>
Mot de passe	<input type="password"/>

[Mot de passe oublié ?](#)

Vous arrivez sur votre page d'accueil.

- ④ Cliquez sur l'icône « **Mes enfants** »
- ⑤ Cliquez le **prénom** de l'enfant sur lequel vous souhaitez intervenir.

L'agenda apparaît. Si la ligne de gestion de service n'apparaît pas, merci de la demander au service Enfance-Jeunesse par mail.

- ⑥ Cliquez sur les **flèches** (qui se trouvent de chaque côté du mois) pour changer de mois.
- ⑦ Clic **droit** sur un champ  ou  **pour demander une réservation ou une absence**

Deux solutions :

1. Vous êtes **dans les délais** :

- L'inscription est prise en compte immédiatement.
- Par contre l'annulation est mise en attente, une horloge apparaît. Le service reçoit alors une notification pour validation manuelle, laquelle une fois effectuée, transforme l'horloge en carré de couleur.

2. Vous êtes **hors délais** :

Un message vous le signale : « **la demande de réservation ou d'absence doit être déclarée au moins 15 jours avant le jour demandé** ».  
*Dans ce cas, vous devez obligatoirement donner un ticket « d'inscription occasionnelle » ou de « décharge occasionnelle » le matin à l'enseignant.*

A votre disposition pour tout renseignement. Le service Enfance Jeunesse.